

## Research Article

### ADHESION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE : OPPORTUNITES ET DEFIS

\* Par SHONDA ODINGA, BANZE MASANGU Consul, MUKUNA KABUMVURosie, ILUNGA NTAMBO BIAMUNGU

Tous, Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce de Lubumbashi

Received 23th September 2021; Accepted 24th October 2021; Published online 30th November 2021

#### RESUME

La zone de libre-échange continentale s'avère une bonne opportunité d'une ouverture du marché non seulement pour la République démocratique du Congo mais aussi pour autres Etats membres de l'Union Africaine adhérant à l'objectif principal d'abolition des barrières tarifaires et non tarifaires et la libre circulation des biens et services. En adhérant à cette zone de libre-échange la République Démocratique du Congo n'a pas seulement à gagner mais aussi elle sera butée à plusieurs difficultés. Grand consommateur des biens de première nécessité, la République Démocratique du Congo n'exporte que les minerais à l'état quasi-brut, qui ne lui apporte pas grand-chose, mais au contraire elle représente un bon marché pour les pays industrialisés et producteurs et dont les firmes sont bien installées sur son territoire. Elle constitue le carrefour des échanges commerciaux entre le Nord et Sud, l'Est et l'Ouest. Ainsi la République Démocratique du Congo est appelé à moderniser avant tout ses infrastructures tant routiers, aériennes, ferroviaires, maritimes qui, non seulement permettront la circulation des biens sur son territoire mais aussi permettront de faire face à la concurrence continentale, sans lesquelles sa population sera obligé de recourir aux neuf frontières pour s'approvisionner en bien de première nécessité.

**Mots- clés:** Adhésion, RDC, ZLECAF, Opportunité et Défis.

#### INTRODUCTION

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est un projet de zone de libre-échange qui s'étend sur l'ensemble du continent africain. Elle regroupe la zone tripartite de libre-échange, qui inclue le marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), et la communauté des Etats de l'Afrique Australe (SADC), constituant ainsi le point départ dans cette démarche. Elle inclue également la Communauté Economique des Etats Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union du Maghreb Arabe et la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens<sup>1</sup>. Avec comme objectif d'intégrer à terme l'ensemble des 55 Etats de l'Union Africaine au sein de la zone de libre-échange. Ainsi, l'intégration économique est perçue en Afrique comme une stratégie. Sa pratique au sein des deux principales unions économiques de l'Afrique centrale : l'Union douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), aujourd'hui Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), n'a pas généré les résultats escomptés<sup>2</sup>. Le projet de la zone de libre-échange continentale africaine a été adopté dans l'enthousiasme le 21 mai 2018, autant dû entrer formellement en vigueur le 30 mai 2019 mais repousser au 01 janvier 2021 suite à la pandémie de la covid-19, et ce après le dépôt de la 22<sup>ème</sup> ratification auprès de la Commission de l'Union Africaine. Cette ratification a permis d'attendre le seuil minimal de l'accord pour déclencher son entrée en vigueur. Vieux projet, la ZLECAF concourt à la réalisation des objectifs du traité d'Abuja de 1991, qui met à l'avant-plan l'intégration de l'Afrique qui devait être achevé par la création de la communauté économique africaine selon une approche séquentielle en six étapes de 34 ans. Elle vise la réduction des tarifs douaniers pour 30% des produits et la

mise en place d'un marché libéralisé des services entre les Etats les membres de l'Union africaine<sup>3</sup>. Suivant la démarche de Balassa, la zone de libre-échange n'est qu'une première étape d'un processus d'intégration complet, où les droits de douane et les restrictions quantitatives sont abolis entre les pays participants, mais où chacun d'eux conserve ses propres tarifs douaniers avec les pays non membres<sup>4</sup>. Toutefois, la République Démocratique du Congo, en adhérant à cette zone de libre-échange que l'on qualifie d'un « marche pied » dans le processus d'intégration du continent africain tout entier, ne représente pas seulement une opportunité d'exceller ou de décoller, mais aussi un défi à relever face à son économie extraverti. En ratifiant l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, la République Démocratique du Congo comme les autres acteurs étatiques est obligé à éliminer progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises. Ce qui va impliquer la diminution sensible des taxes et tracasseries à l'importation et à l'exportation des biens et services. L'objectif de cette contribution est d'analyser les opportunités qu'à la République Démocratique du Congo au sein de la zone de libre-échange continentale africaine d'émerger son économie, surtout qu'elle est obligée de libéraliser le commerce des biens et service, ainsi que son marché ; de ce point de vue le marché est l'indicateur essentiel qui détermine par les variations de prix résultant d'une modification de la structure tarifaire, le sens et l'orientation des gains et les pertes sur le bien-être. Ensuite, le défi que la République Démocratique du Congo doit relever dans ce rendez-vous du donner et recevoir.

<sup>3</sup> Danny MulambaNgandu, « avantages et risques liés à l'adhésion de la RDC à la zone de libre-échange continentale africaine », sur internet, <https://www.leganews.cd/index.php/analyses-et-opinions/2229-avantages-et-risques-lies-a-l-adhesion-de-la-rdc-a-la-zone-de-libre-échange-continentale-africaine-zlecaf>. Consulté le 30 avril 2021 à 20h15.

<sup>4</sup> Désiré Avom, « intégration monétaire : préalable au résultat d'une intégration économique ? sousdir. Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touna Mama, intégration sous régionale en Afrique centrale : Bilan et perspectives, éd. Karthala, Paris, 2009, p.148.

<sup>1</sup> Viola Sawere et David Ndolo, « Négociations de la ZLEC sur les services : comment parvenir à un accord d'ici 2017 ? » in passelles, ICTSD, 31 mai 2016, p.4.

<sup>2</sup> Claude N'kodia, L'intégration économique : les enjeux pour l'Afrique centrale, éd. L'Harmattan, Paris, 1999, p.16.

Différents discours s'entrecroisent à propos de l'intégration économique de l'Afrique. Ils s'inscrivent dans les politiques de relations internationales mettant en évidence la traditionnelle distinction entre la « high politics et low politics »<sup>5</sup> Or, Hoffmann Stanley reconnaît l'importance des interactions non politiques, tout comme il accepte leur autonomie par rapport aux relations politiques, mais il souligne que « ce sont toujours les États, ou plus exactement les autorités étatiques, qui restent maîtres du processus d'intégration, qui n'a dont rien d'automatique, ni ne dépend de la seule convergence d'élites technocratique<sup>6</sup>. Dans son intergouvernementalisme, Hoffmann reproche aux néo fonctionnalistes de surestimer le poids de l'action revendicative des groupes d'intérêts sociétaux au niveau supranational, et les accuse ensuite de négliger, à force de se focaliser sur le processus endogène de l'intégration européenne, le contexte international envisagent ainsi une « intégration négative »<sup>7</sup>, tant que ne sont en jeu ni la souveraineté des gouvernements (le droit de vie et de mort sur leur ressortissants), ni les composantes essentielles de l'identité nationale. Le problème de l'adhésion de la RDC à la ZLECAF sera analysé sous cinq angles à savoir : le Contour historique sur la ZLECAF, les innovations de la ZLECAF, les entraves à la zone de libre-échange continentale africaine, les avantages de la ZLECAF pour la RDC, les défis de RDC dans la ZLECAF et nous allons formuler quelques recommandations.

## LE CONTOUR HISTORIQUE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

Entrée en vigueur le 1er janvier 2021, la décision de lancer le projet de la zone de libre-échange continentale africaine a été prise depuis janvier 2012, lors de la 18<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine afin d'être concrétisé en 2017. Le processus de négociation est lancé en juin 2015 à Johannesburg lors de la 25<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine fixant les objectifs, les principes et la feuille de route pour sa création<sup>8</sup>. En février 2016, le premier forum de négociation de la zone de libre-échange continentale a lieu à Addis-Abeba en Éthiopie. Le même mois, une réunion s'est tenue à Abidjan pour préparer ce forum, regroupant le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), avec d'autre part la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens et les membres des Nations Unies, de l'Union Africaine, de la Banque Africaine de Développement et des membres de la société civile. En mai 2016, le deuxième forum de négociation de la zone de libre-échange continentale s'est tenu nt à Addis-Abeba visant à définir ses contours, le tout en collaboration avec les Nations Unies et l'Union Africaine. En octobre 2016, le troisième forum de négociation de la zone de libre-échange continentale a lieu à Addis-Abeba.<sup>9</sup> La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est un vieux projet dont ses origines remontent au traité d'Abuja de 1991. Et le processus d'intégration de l'Afrique devait s'achever par la création de la Communauté économique africaine selon une approche séquentielle en six étapes de 34 ans. Ainsi la ZLECAF vise la réduction des tarifs

douaniers pour 90 % des produits et la mise en place d'un marché libéralisé des services entre les États membres de l'Union Africaine.<sup>10</sup> Le 21 mars 2018, 44 pays sont signataires lors d'un sommet à Kigali. Quelques autres pays qui ont des réserves ne rejoignent pas le projet, tels que le Nigeria, le Burundi, l'Érythrée, la Namibie et la Sierra Leone<sup>11</sup>. Fin décembre, il ne restait que la ratification de 7 États sur les 22 nécessaires pour sa mise en place. Le 29 avril 2019, le seuil des 22 États est atteint avec la ratification du Sahara occidental et de la Sierra Leone<sup>12</sup>. C'est ainsi que le 7 juillet 2019, le président du Nigeria, Muhammadu Buhari, et le président du Bénin, Patrice Talon, signent l'accord de libre-échange lors d'un sommet de l'Union Africaine à Niamey, au Niger, portant à 54 le nombre des pays signataires. Après plusieurs jours de débat, le 10 février 2020, le Sud-Africain Wamkele Keabetswe Meneest élu Secrétaire général de la zone de libre-échange continentale africaine. Et le 11 novembre 2020, le Nigeria approuve la ratification de l'accord de libre-échange. La Tunisie et le Lesotho le signent à leur tour ; le lendemain, le Cameroun approuve la ratification à son tour le 30 novembre 2020<sup>13</sup>. Le Maroc a engagé un processus législatif en 2019 pour permettre la ratification de l'accord; le 6 décembre 2020, la ratification n'était pas encore intervenue. La République Démocratique du Congo, quant à elle; devenait signataire de l'Acte en mars 2018 sous le président honoraire Joseph Kabila; mais traînait encore sur sa ratification. Et c'est en décembre 2020, que le président Félix Tshisekedi accordait une audience au Secrétaire Général de la ZLECAF; rencontre qui aboutira à l'avant-projet de loi portant ratification du traité de la Zone de libre-échange continentale africaine pour la République Démocratique du Congo; dont le document appelait à ratifier l'Accord pour en tirer un profit optimal; en développant une économie capable de rivaliser et susceptible de capitaliser les opportunités découlant de ce vaste marché continental. Et la loi y afférent sera ensuite adoptée par l'Assemblée Nationale congolaise; sous l'inquiétude de certains parlementaires et personnalités indépendantes, qui l'estiment prématurée<sup>14</sup>.

## LES INNOVATIONS DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)

Construite sous le modèle de l'Union Européenne, la zone de libre-échange continentale africaine présente quelques innovations remarquables pour le continent africain en marche vers l'intégration. « Elle crée des tensions nouvelles, en ce qu'elle pose tôt ou tard la question de souveraineté des États, or, autant les États sont prêts à consentir à la suppression des obstacles de toute sorte au libre-échange économique tant que cette intégration constitue un jeu à somme positive pour l'ensemble des participants, autant il y a peu de chances de voir déborder cette intégration économique vers une unification politique complète car, là où les intérêts nationaux vitaux sont en jeu, les États préfèrent les certitudes, ou incertitudes autocontrôlées, de l'indépendance nationale, que les incertitudes non contrôlées d'une fusion qui nulle part encore n'a fait ses preuves »<sup>15</sup>. La zone constitue un marché de 1,2 milliard d'individus pour un PIB cumulé de 2500 milliards de dollars. Si elle est effectivement mise en place, la ZLECAF sera le plus grand espace de libre-échange du monde. Grâce à la libéralisation progressive des échanges de

<sup>10</sup> Danny Mulamba Ngandu, Art. Cit. p.2.

<sup>11</sup> Antoine d'Abundo, « Commerce, vers un marché unique africain », in La Croix, 20 mars 2018, p.45.

<sup>12</sup> Abdi Latif Dahir, « Africa moved the world closer to its largest free trade area since WTO in 2018 », sur Quartz, 26 décembre 2018.

<sup>13</sup> Mohamed Badrane, « L'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine est entré en vigueur fin mai 2019 », 7 mars 2020, p.3.

<sup>14</sup> Master Black, ZLZCAF : tout savoir sur l'adhésion de la RDC à la zone de libre-échange, sur internet, <https://entrepreneur.cd/zlecaf-tout-savoir-sur-ladhesion-de-la-rdc-a-la-zone-de-libre-échange>, consulté le 30 avril 2021 à 20h15.

<sup>15</sup> Dario Battistella, *Op. Cit.*, p.434.

<sup>5</sup> Dario Battistella, *Théories des Relations Internationales*, 4<sup>ème</sup> éd. Mis à jour et augmentée, presses de sciences po. Paris, 2012, p.434.

<sup>6</sup> Dario Battistella, *Op. Cit.* p.435.

<sup>7</sup> Idem, p.435.

<sup>8</sup> Viola Sawere et David Ndolo, Négociations de la ZLEC sur les services : comment parvenir à un accord d'ici 2017 ?, in Passerelles, ICTSD, 31 mai 2016, p.34.

<sup>9</sup> La troisième session de négociation sur la ZLEC s'achève sur des avancées limitées, in Passerelles, ICTSD, 14 octobre 2016, p.12.

marchandises et des services, les fournisseurs auront accès aux marchés de tous les pays africains à des conditions non moins favorables que celles des fournisseurs nationaux. La libéralisation des échanges entre les pays africains facilitera la mise en place de chaînes de valeur régionales dans lesquelles des intrants seront fournis par différents pays africains afin d'ajouter de la valeur avant d'exporter à l'extérieur<sup>16</sup>. Pour se protéger des pics imprévus des marchés mondiaux, les États auront recours à des mesures correctives commerciales pour faire en sorte que les industries nationales puissent être sauvegardées, si nécessaire. Un mécanisme de règlement des différends offrira un moyen, fondé sur des règles, de résoudre les différends pouvant survenir entre les États parties lors de l'application de l'accord.

## LES ENTRAVES A LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

### La multiplicité d'organismes d'intégration

L'Afrique est le continent regorge beaucoup des organismes internationaux d'intégration régionale. « Il ressort en effet, à l'analyse que cette multiplicité des organismes traduit moins l'ardeur à réaliser une intégration réelle que la difficulté des africains à trouver un large consensus sur les questions fondamentales. Dans beaucoup des cas, des querelles de personnes, des conflits de leadership, le manque de suite dans les idées, la recherche du prestige politique ont déterminé, entre autres raisons, la création d'organisations fantaisistes ou superflues »<sup>17</sup>. Depuis l'année des indépendances massives des États africains, plusieurs organismes d'intégrations ont été créés, tel est le cas de : la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; l'Union du Maghreb Arabe (UMA), les Unions économiques et monétaires au sein de la zone franc (Union Economique et Monétaire Ouest africain et la Communauté Economique et monétaire pour l'Afrique Centrale), le marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), et la communauté des États de l'Afrique Australe (SADC), ... Plusieurs organismes ayant pour objectif l'intégration économique existent un peu partout en Afrique. Mais force est de constater que ces organisations n'ont pas et ne sont pas à la hauteur des attentes des africains. Ainsi, la zone de libre-échange continentale africaine a intégrée tout un arsenal des organismes d'intégration pour en faire un. Pendant que l'observation des faits montre largement, en effet que l'intégration économique en Afrique reste toujours à l'état de projet dans toutes les sous-régions de l'Afrique.

### L'absence d'une réelle intégration entre États africains

Lorsque l'on écoute les communiqués finaux des sommets organisés par les organismes régionaux ou sous régionaux d'intégration ou les interviews des chefs d'Etat revenant de ces sommets, on est fortement pris d'envie de jubiler et de crier haut et fort que l'Afrique est la championne de l'intégration économique<sup>18</sup>. La zone de libre-échange continentale africaine prône la libre circulation des personnes, des biens et services. On ne peut parler de cela si l'homme, qui est à la fois l'acteur et moteur de l'économie, ne peut

pas librement circuler d'un Etat à un autre. L'existence de la CEDEAO ou de la SADC par exemple n'empêche jusqu'à présent pas que tout citoyen d'un Etat membre souhaitant s'établir sur un autre Etat membre soit obligé d'obtenir le permis de séjour délivré par celui-ci. Un togolais en Guinée, un malien en côte d'Ivoire, un burkinabé au Libéria, ... sont astreints à l'obtention d'une carte de séjour et vice versa<sup>19</sup>. Le Gabon est allé plus loin en exigeant l'obtention d'un visa aux ressortissants de tous les autres Etats africains qui veulent entrer dans son territoire, bien qu'étant membres de cette organisation. Une fois établi, qu'importe que ce soit en zone CEDEAO, UMA, UEMOA, CEMAC, SADC, ou partout ailleurs, l'étranger rencontre de très sérieuses restrictions quant à l'accès à l'emploi. D'abord, il y a d'innombrables professions libérales qu'il ne peut exercer parce que les législateurs nationaux les réservent exclusivement. C'est le cas des professions d'avocat, d'huissier, de notaire, d'expert-comptable, d'architecture, de médecin légiste, de médecin privé, etc. s'il veut intégrer un poste dans une entreprise privée, il lui faut impérativement obtenir une autorisation de travail délivrée par un établissement public rattaché au ministère du travail du pays d'accueil<sup>20</sup>. C'est dire que le continent africain est encore très éloigné de l'abolition des frontières. Tout africain qui a quitté son pays pour un autre pays africain a découvert, à ses dépens, cette impitoyable réalité. Si l'africain expatrié décide d'explorer les activités commerciales, il est à lui souhaiter de ne pas tomber dans l'import-export entre deux Etats africains. Les tracasseries administratives et financières au niveau des cordons douaniers et des barrières policières sont tellement pesantes qu'il est préférable d'assister à ce gâchis la mort dans l'âme plutôt que de s'exposer à une cruelle perte d'énergie et d'argent en décidant d'exporter les biens.

### La barrière psycho-affective entre les peuples africains

L'entrave la plus difficile à franchir est celle psychologique. La haine de l'africain envers l'africain. Ceux qui ont affirmé que « le noir n'aime pas le noir »<sup>21</sup> ont été à la limite diabolisés mais la réalité a pour spécificité sa capacité à résister même à la ciguë, au bûcher et à la guillotine. L'homme noir est nourri du mépris et de la haine vis-à-vis du noir. Pour s'en convaincre, il n'est point besoin de scruter les relations entre peuples différents. Il suffit de s'intéresser aux rapports humains à l'intérieur d'un seul et même peuple africain, et n'importe lequel. A l'intérieur d'un même peuple déjà, les comportements des uns envers les autres révèlent un mépris incompatible avec la dignité humaine. D'abord chacun se définit par rapport à son ethnie. Au sein d'un même peuple donc, chaque ethnie se considère comme étant la crème et voit dans les autres pas plus que la poubelle. C'est ce qui explique d'ailleurs que chaque ethnie désigne l'ethnie voisine par une appellation grossièrement méprisante et colle systématiquement aux membres de celle-ci les pires défauts et les comportements socio-culturels les plus négatifs<sup>22</sup>. Le cas de la République Démocratique du Congo ne fait pas exception. Les balubas du Kasai et ceux du Katanga se méprisent mutuellement et se considèrent comme adversaires peu importe les relations qu'ils peuvent entretenir les uns des autres. C'est également l'attitude de mépris de l'ethnie mu-tutsi qui a forgé au Rwanda de vieux préjugés psychologiques faisant des Tutsi des êtres supérieurs et des Hutus des incapables. Tout ce qui précède autorise à penser, sans risque de se tromper, qu'un peuple qui n'accepte pas la cohabitation et qui méprise les autres, comment peut-il arriver à accepter les ressortissants des autres Etats africains, la tâche n'est pas facile.

<sup>16</sup> DannyMulumbaNgandu, « Avantages et risques liés à l'adhésion de la RDC à Zone de libre-échange continentale (ZLECAF) », sur internet, <https://www.leganews.cd/index.php/analyses-et-opinions/2229-avantages-et-risques-lies-a-l-adhesion-de-la-rdc-a-la-zone-de-libre-echange-continentale-africaine-zlecaf>. Consulté le 30 avril 2021 à 20h15.

<sup>17</sup> Cheikh YérimSeck ; *Afrique : le spectre de l'échec* ; éd. L'Harmattan, Paris, 2000, p. 69.

<sup>18</sup> CheikhYérimSeck ; *Op. Cit.* p.78

<sup>19</sup> Idem, 79.

<sup>20</sup> Ibidem, p. 80.

<sup>21</sup> CheikhYérimSeck ; *Op. Cit.*, p.84.

<sup>22</sup> Idem, p.85.

## LES OPPORTUNITES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DANS LA ZLECAF

La libre circulation de la population et un marché concurrentiel qui permettra aux Congolais d'avoir accès aux produits et services à un bon prix sont cités comme principaux avantages de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). En ratifiant l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, l'article 4 de l'accord oblige à la République Démocratique du Congo comme aux autres États à éliminer progressivement les barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce des marchandises. Ce qui va impliquer la diminution sensible des taxes et tracasseries à l'importation et à l'exportation des marchandises<sup>23</sup>. Avec l'obligation pour la République Démocratique du Congo de libéraliser le commerce des services publics, les investisseurs privés pourront désormais concurrencer la SNEL et la Regideso en investissant aussi dans les secteurs d'électricité et d'eau. Ce qui pourra permettre à tout congolais d'être mieux desservi et à un coût compétitif. La République Démocratique du Congo partageant ses frontières avec neuf voisins et surtout face à l'inexistence d'infrastructures routières dans le pays, son adhésion à la zone de libre-échange va permettre à la population de s'approvisionner en produit de première nécessité à partir des pays étrangers ou même à faire couler sa production locale dans ces pays limitrophes. D'où, un sac de ciment, par exemple, qui s'achète à 7 ou 10 USD à Kinshasa peut être acheté en Angola à 3 USD et faciliter ainsi la population à avoir accès aux produits à un prix préférentiel.<sup>24</sup> En effet, sa position géographique, son potentiel démographique et économique confèrent à la République Démocratique du Congo une place stratégique de choix dans ce rendez-vous du donner et du recevoir. Le barrage d'Inga reste notre atout majeur pour propulser l'industrialisation de l'Afrique. Exécuter ce projet donnera des fortes et importantes retombées à la RDC sur le plan financier, économique, diplomatique et stratégique. La libération du marché incitera aussi la main d'œuvre locale à devenir plus compétitive par ce qu'ouvrant la porte à la concurrence des produits fabriqués dans d'autres pays de l'espace Africain.

## LES DEFIS DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DANS LA ZLECAF

L'adhésion de la République Démocratique du Congo à la zone de libre-échange ne présente pas que des avantages mais aussi beaucoup de défis pour le gouvernement afin de faire face à la concurrence. Autant cette adhésion suscite de l'espoir, autant certains Congolais se disent vivement préoccupés au regard du caractère totalement extraverti de l'économie. En ratifiant l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, la République Démocratique du Congo risque de voir son économie complètement s'effondrer si certaines précautions ne sont pas prises. Au regard de la forte concurrence commerciale à laquelle elle sera appelée à faire face avec les autres pays africains, la République Démocratique du Congo devra urgemment orienter un budget conséquent dans l'investissement<sup>25</sup>. Prioritairement, le gouvernement de la République Démocratique du Congo doit lutter contre l'enclavement des provinces en construisant les infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et marines capables de faciliter la libre circulation interne de la population et des marchandises.

<sup>23</sup> Anonyme, « Adhésion de la RDC à la ZLECAF : libre circulation des personnes et marché concurrentiel parmi les avantages », sur internet, <https://www.radiookapi.net/2021/01/24/actualite/societe/adhesion-de-la-rdc-la-zlec-la-libre-circulation-des-personnes-et-le>. Consulté le 30 avril 2021 à 20h15.

<sup>24</sup> MisterBlack, « ZLECAF : tout savoir sur l'adhésion de la RDC à la zone de libre-échange », sur internet, <https://entrepreneur.cd/zlecaf-tout-savoir-sur-ladhesion-de-la-rdc-a-la-zone-de-libre-échange>. Consulté le 30 avril 2021 à 20h15

<sup>25</sup> Anonyme, Art. Cit. p.2.

Faute de quoi, la population n'aura d'autres choix que de se tourner vers les pays limitrophes où l'accessibilité est facile afin de s'y approvisionner. Ce qui ne sera pas favorable pour l'économie nationale, ont estimé d'autres députés. Avec ses 80 millions de consommateurs sans produire, la République Démocratique du Congo présente une vraie opportunité d'affaire pour les autres pays producteurs. Certains parlementaires pensent qu'elle devra réduire le train de vie de ses institutions, privilégier les secteurs producteurs afin de protéger son économie et assurer la stabilité de sa monnaie. En effet, l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la zone de Libre-échange ne peut booster son développement que si le gouvernement investit efficacement dans les secteurs agroalimentaires, la transformation industrielle des produits ainsi qu'en soutenant les producteurs locaux. La République Démocratique du Congo risque de trébucher dans ce piège; surtout que les grands gagnants dans les accords commerciaux multilatéraux sont généralement les pays déjà industrialisés dont les firmes sont adaptées aux conditions de la concurrence internationale. Ainsi, la République Démocratique du Congo n'est pas encore prête à affronter une concurrence commerciale de cette envergure. Dans son allocution de Février 2020 lors de la cérémonie des vœux des membres de la FEC, Albert Yuma a estimé que la République Démocratique du Congo n'a pas rempli toutes les étapes pour s'ouvrir à cette initiative. « Je n'ai jamais fait partie des béats du libre-échange mondial, ... du renard libre dans le poulailler libre »; a martelé le Président du Conseil d'Administration de la GECAMINES, pour qui; cet Accord mettrait en mal l'émergence de l'industrie locale, sans protectionnisme initial<sup>26</sup>. De ce fait, la République Démocratique du Congo est appelée à sortir de ce carcan, la réduisant à un simple importateur de biens venus de l'étranger; et un exportateur des matières premières devant être manufacturées ailleurs; et donc sans valeur ajoutée. L'entrée en vigueur de la ZLECAF a comme conséquence, la suppression des taxes douanières; ce qui n'est pas sans corollaire sur le budget national congolais, déjà buté à des nombreux défis. Elle importe plus et n'exporte presque pas. Les biens exportés sont essentiellement des matières premières à l'état quasi-brut. Ce sont ces exportations qui font vivre la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) et par conséquent contribuent également à son budget. Aucune politique de transformation de matière première (minerai, bois et autres produits). Loin de favoriser l'intégration régionale du continent elle ne pourra que le désintégrer fortement, en ouvrant largement les portes aux firmes multinationales qui sont déjà largement présentes dans la plupart des pays et qui concentreront leurs activités dans ceux qui sont les plus compétitifs en exportant vers les autres, estime Jacques Berthelot<sup>27</sup>.

## RECOMMANDATIONS

La zone de libre-échange continentale est une opportunité pour tout Etat de décoller sur tout le plan de la vie étatique, s'il est bien exploiter. Ainsi nous pouvons recommander à la République Démocratique du Congo :

- Parce que la majorité des organismes sous régionaux à vocation d'intégration n'ont pas réussi à matérialiser le plus grand objectif « l'intégration des Etats membres », la RDC doit envisager de quitter la SADC et le COMESA pour prendre le leadership de la Communauté Economique de Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Son appartenance à des multiples organisations ne lui apporte aucun gain ;

<sup>26</sup> MisterBlack, Art. Cit., p.2.

<sup>27</sup> Jacques Berthelot, « La folie suicidaire de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC) », in Sol - Alternatives agroécologiques et solidaires, 7 novembre 2016, p.12.

- Privilégier plutôt des accords bilatéraux avec des pays qui lui seront plus bénéfiques que de se plonger dans un océan sans aucune chance de s'en sortir vainqueur ;
- Entamer et finaliser le projet Grand Inga pour en tirer le plus grand profit avec ses partenaires ;
- Mener une étude stratégique sur les besoins réels des marchés africains et les types de produits et services qu'elle peut offrir pour être plus utile ;
- Intégrer les provinces en construisant des infrastructures modernes et adaptées;
- Accorder le droit d'entrée court séjours aux africains sous réserve de réciprocité à une catégorie de personnes, (Étudiant, chercheurs et touristes).

## CONCLUSION

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est un projet contribuant au processus d'intégration déjà amorcé en Afrique par les Etats membres de l'Union Africaine. Dans son ensemble, elle constitue un ensemble des innovations attendues depuis la nuit de temps par les Etats africains en vue d'une avancée considérable dans ce domaine de la vie des Etats. Entrée en vigueur le 01 janvier 2021, le projet de la ZLECAF est un long processus dont ses racines remontent depuis le traité d'Abuja de 1991, en passant par le processus de négociation de juin 2015 à Johannesburg, celui d'Addis-Abeba en février 2016. Ayant pour but principal la suppression des droits de douane pour 90 % des lignes tarifaires sur 5 ans pour les pays les plus développés et sur 10 ans pour les pays les moins développés. Les droits de douane devront être supprimés à une échéance ultérieure pour 7 % des lignes tarifaires. Si elle est effectivement mise en place, la ZLECAF offre des grandes innovations au sein du continent africain, et constitue le plus grand espace de libre-échange du monde. Grâce à la libéralisation progressive des échanges de marchandises et des services, les fournisseurs auront accès aux marchés de tous les pays africains à des conditions non moins favorables que celles des fournisseurs nationaux. Quelques entraves sont à reconnaître dans la matérialisation de cette zone de libre-échange. C'est entre autres la multiplicité des organismes internationaux à vocation d'intégration ; l'absence d'une réelle intégration dans le chef des Etats africains et la barrière psychologique. Qui, d'une manière ou d'une autre empêcheront sa mise en application. Par son adhésion à la zone de libre-échange continentale, la République Démocratique du Congo, s'expose non seulement à la concurrence continentale mais aussi et surtout au risque de l'effondrement de son économie. Grand consommateur des biens et services, la zone de libre-échange constitue moins de chance de réussite pour ce pays mais un grand risque, car ne produisant presque rien pour se rendre plus utile pour ses partenaires. Ses potentiels électriques (Inga) mis en service, lui permettrait de devenir un centre d'attraction pour l'Afrique toute entière. Parce que l'idée maitresse de la ZLECAF est d'intégrer tous les Etats du continent africain, la RDC doit est appelée à moderniser ses infrastructures afin de faciliter la circulation des biens sur son territoire, sinon la population se tournera vers l'extérieur. Ainsi, tout porte à croire que la nouvelle aventure qu'entreprend la République Démocratique du Congo est terrain aplani. Force est de relever que la ZLZCAF est une opportunité pour tout acteur étatique ; quant à la République démocratique du Congo d'en tirer profit.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

1. Cheikh YérinSeck ; *Afrique : le spectre de l'échec* ; éd. L'Harmattan, Paris, 2000.
2. Claude N'kodia, *L'intégration économique : les enjeux pour l'Afrique centrale*, éd. L'Harmattan, Paris, 1999.
3. Dario Battistella, *Théories des Relations Internationales*, 4<sup>ème</sup> éd. Mis à jour et augmentée, presses de sciences po. Paris, 2012.
4. Désiré Avom, « intégration monétaire : préalable au résultat d'une intégration économique ? sous dir. Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touna Mama, *intégration sous régionale en Afrique centrale : Bilan et perspectives*, éd. Karthala, Paris, 2009.

### ARTICLES DES REVUS

1. Abdi LatifDahir, « Africa moved the world closer to its largest free trade area since WTO in 2018 », sur Quartz, 26 décembre 2018.
2. Antoine d'Abundo, « Commerce, vers un marché unique africain », in La Croix, 20 mars 2018.
3. La troisième session de négociation sur la ZLEC s'achève sur des avancées limitées, in Passerelles, ICTSD, 14 octobre 2016.
4. Mohamed Badrane, « L'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine est entré en vigueur fin mai 2019 », 7 mars 2020.
5. Viola Sawere et David Ndolo, « Négociations de la ZLEC sur les services : comment parvenir à un accord d'ici 2017 ? » in passelles, ICTSD, 31 mai 2016.

### WEBOGRAPHIE

1. Anonyme, « Adhésion de la RDC à la ZLECAF : libre circulation des personnes et marché concurrentiel parmi les avantages », sur internet, <https://www.radiookapi.ne/2021/01/24/actualite/societe/adhesion-de-la-rdc-la-zlec-la-libre-circulation-des-personnes-et-le>. Consulté le 30 avril 2021 à 20h15.
2. Danny MulumbaNgandu, « Avantages et risques liés à l'adhésion de la RDC à Zone de libre-échange continentale (ZLECAF) », sur internet, <https://www.leganews.cd/index.php/analyses-et-opinions/2229-avantages-et-risques-lies-a-l-adhesion-de-la-rdc-a-la-zone-de-libre-echange-continentale-africaine-zlecaf>. Consulté le 30 avril 2021 à 20h15.
3. Master Black, « ZLZCAF : tout savoir sur l'adhésion de la RDC à la zone de libre-échange », sur internet, <https://entrepreneur.cd/zlecaf-tout-savoir-sur-ladhesion-de-la-rdc-a-la-zone-de-libre-echange>, consulté le 30 avril 2021 à 20h15.